

DISCOURS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

Aix en Provence – 19 mars 2010

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud

Eric PEUGEOT

Président Directeur Général de THEOLIA

Mesdames, Messieurs,

Chers actionnaires,

L'Assemblée qui nous réunit aujourd'hui n'est pas une simple étape de la vie de notre Société, c'est pour nous tous un choix décisif qui doit nous donner les moyens financiers de relancer une stratégie de croissance durable. Sans l'élaboration et l'approbation de la restructuration financière qui vous est proposée, votre Société pourrait connaître les aléas d'une procédure collective.

Nous avons donc tout mis en œuvre pour la réussite de cette opération, que ce soit sur un plan opérationnel ou financier, mais aussi au niveau du management et de notre Conseil d'administration.

Aujourd'hui, nous avons des équipes soudées, une ambition commune, une stratégie de conquête, une restructuration financière adaptée, une volonté de réussir dans un secteur innovant et porteur d'avenir.

Tous ces éléments vous montrent notre extrême mobilisation, et je pense nous permettent de solliciter aujourd'hui votre confiance en toute transparence sur notre projet de restructuration financière et de lancement d'une augmentation de capital.

L'histoire de THEOLIA vous est connue mais j'aimerais revenir sur les événements et les décisions des derniers mois écoulés :

Sur un Plan opérationnel

Nous avons redéfini notre cœur de métier de « producteur européen d'électricité à partir des énergies renouvelables » vers celui de « développeur et opérateur international indépendant de projets éoliens ».

Nous nous sommes donc recentrés sur l'activité éolienne et avons engagé un programme de vente ou d'arrêt des activités non-éoliennes.

Nous avons réduit nos coûts au niveau de la holding, mais aussi au Maroc et au Brésil.

Nous avons simplifié notre organisation.

Nous avons renforcé un contrôle centralisé de notre portefeuille de projets.

Sur un Plan financier

Notre chiffre d'affaires 2009 a connu une forte variation : 329 millions d'euros contre 70 millions d'euros en 2008.

Nous avons annoncé le 29 décembre 2009 l'accord avec les détenteurs de plus de 65% des OCEANES – les obligations convertibles – portant sur une restructuration financière et la réduction de notre dette.

Nous avons soumis ce plan à l'analyse d'un expert financier indépendant, le cabinet Ricol Lasteyrie, pour qu'il se prononce sur les modalités proposées. Il confirme que cette restructuration financière est dans l'intérêt de toutes les parties concernées, y compris THEOLIA, ses actionnaires et les obligataires, et conclut au caractère équitable de celle-ci tant du point de vue des actionnaires que de celui des obligataires.

Sur un Plan organisationnel

Nous avons nommé une équipe de transition de crise. Le Conseil d'administration a considéré qu'il était maintenant nécessaire de mettre en place une équipe d'union, cohérente et constructive. J'ai été ainsi nommé pour garantir avec Jean François Azam et François Rivière, la bonne mise en œuvre de notre plan de restructuration financière et le redressement de THEOLIA.

Sur le Conseil d'administration et la gouvernance d'entreprise

J'ai toujours été convaincu qu'une société cotée devait avoir des actionnaires présents au Conseil d'administration de leur Société. C'est ce qui nous a intéressé dans la démarche du nouveau concert, qui représente 9,08% du capital, et qui nous a conduit à approuver le principe d'ouverture du Conseil d'administration.

Je souhaite réitérer mon soutien et ma reconnaissance à l'ensemble du Conseil actuel qui a accompli un travail exemplaire durant cette période de crise.

Je tenais enfin à vous rappeler brièvement l'ensemble des moyens que nous avons mis en œuvre pour répondre à vos attentes et permettre à notre Société de reprendre au plus vite un nouveau départ. Et j'espère aujourd'hui vous faire ainsi partager mes convictions et celles de toute l'équipe de THEOLIA.

Nous aurons grâce à vous les moyens de notre développement et les Hommes pour porter un projet ambitieux et viable.

Nous allons à présent passer aux formalités préliminaires à l'ouverture de l'Assemblée Générale de THEOLIA».

IMPORTANT

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat, d'acquisition, de souscription, de cession ou d'émission ni un acte de démarchage en vue de la cession, l'émission, l'achat, l'acquisition ou la souscription de titres de capital de THEOLIA dans toute juridiction.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres de THEOLIA aux Etats-Unis. Aucun titre de THEOLIA n'a été et ne fera l'objet d'un enregistrement soumis à l'*US Security Act* de 1933 tel que modifié (le "*US Securities Act*") ou à toute autre loi boursière d'un Etat ou d'une autre juridiction des Etats-Unis. En conséquence, les titres de THEOLIA ne peuvent pas être offerts, vendus, souscrits, exercés, revendus, transférés ou délivrés ou faire l'objet d'une renonciation, directement ou indirectement, aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement (ou d'une exemption d'enregistrement) dans les conditions prévues par l'*US Securities Act* et conformément à toute loi boursière étatique qui serait applicable. Il n'y aura pas d'offre au public des titres de THEOLIA aux Etats-Unis.

Ni ce communiqué (y compris tout document distribué en lien avec ce communiqué) ni toute partie ou toute copie de ce communiqué ne peut être diffusée, publiée ou distribuée aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction où cela constituerait une violation de la réglementation applicable. Tout non-respect de cette restriction peut constituer une violation des lois boursières applicables aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. La distribution de ce communiqué dans d'autres juridictions peut faire l'objet de restrictions légales et toute personne en possession de ce document doit s'informer de ces restrictions et s'y conformer.

Ce communiqué ainsi que tout document distribué en lien avec ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives incluent tous les éléments qui ne sont pas des faits passés, y compris notamment les déclarations concernant les attentes ou les prévisions actuelles de THEOLIA, ses administrateurs et dirigeants concernant le calendrier, le montant, la mise en œuvre et l'impact de tout plan de restructuration ou de toute augmentation de capital actuellement envisagés. D'une manière générale, les termes tels que "pouvoir", "aura", "s'attendre à", "avoir l'intention", "estimer", "anticiper", "prévoir", "rechercher", "continuer à" et les expressions similaires caractérisent les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures. Les déclarations prospectives sont plutôt basées sur des hypothèses et des prévisions actuelles impliquant des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle de THEOLIA et sont difficiles à prévoir, ce qui peut entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats futurs ou des développements qui ressortent ou qui sont sous-entendus dans les déclarations prospectives. De tels risques et incertitudes comprennent les effets de la volatilité continue ou croissante des marchés financiers internationaux, les conditions de marché internationales et celles des marchés sur lesquels THEOLIA exerce ses activités, d'autres facteurs affectant le niveau des activités de THEOLIA ainsi que les coûts et la disponibilité du financement de ses activités. Les porteurs d'instruments financiers de THEOLIA et les investisseurs potentiels sont invités à consulter les facteurs de risques décrits dans les documents déposés ou enregistrés par THEOLIA auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") et disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de THEOLIA (www.theolia.com).

Toute déclaration prospective contenue dans ce communiqué n'est valable qu'à la date à laquelle elle est faite. THEOLIA décline expressément toute obligation ou engagement de publier des actualisations ou des modifications des déclarations prospectives contenues dans ce communiqué qui seraient destinées à refléter toute modification des prévisions de THEOLIA au regard desdites déclarations prospectives ou toute modification affectant les événements, la situation ou les circonstances sur lesquelles ces déclarations prospectives sont basées. Les destinataires de ce communiqué devraient procéder à leur propre évaluation indépendante des éléments décrits dans ce communiqué.